

L'Adresse—M. Poulin

● (1622)

L'économie ne progresse plus très rapidement. Il y a maintenant un facteur économique de plus, mais artificiel. Il a de graves répercussions sur le cœur même de la capitale nationale. Ce facteur artificiel est le blocage des effectifs de la Fonction publique. Si on n'empêchait pas artificiellement l'accroissement de ces effectifs, et si le taux de croissance restait plus normal, aux environs d'un et demi, deux ou trois p. 100 par année, il n'y aurait pas de locaux vides à Ottawa. S'il en était ainsi, le taux de croissance équivaldrait à celui du produit national brut. On ne prévoit pas l'évacuation de 4 millions de pieds carrés de locaux pour bureaux. En fait, nous serions en train de construire d'autres immeubles à Ottawa et à Hull.

La planification du gouvernement se fondait sur les facteurs économiques qui existaient alors. D'ailleurs, on a fait le même genre de planification dans le secteur privé. J'ai imploré les ministres de la Couronne de prendre en considération les facteurs qui existent aujourd'hui. On ne devrait pas interrompre le déménagement à Hull ni la décentralisation à travers le reste du Canada. On devrait toutefois les ralentir pour donner à notre économie et à notre Fonction publique la possibilité de revenir à une croissance plus normale, sans nuire aux gens qui habitent au centre de la ville. Je ne demande l'impossible. Le secteur privé devrait porter une partie du fardeau. Il est normal que le secteur privé ait des locaux vides à Ottawa et que le gouvernement fédéral ou le secteur public en ait lui aussi, à Hull.

Le fait que la Fonction publique se trouve à Ottawa procure à la ville certains avantages d'ordre économique. De même, les nouveaux édifices du gouvernement fédéral à Hull devraient apporter certains avantages au secteur privé de cette ville. Nous devrions partager ces avantages. A court terme, nous devrions également partager les difficultés qui iront en diminuant en raison de facteurs économiques découlant de la planification effectuée vers la fin des années 60 et au début des années 70.

Un ralentissement ne coûtera pas grand-chose au Trésor. Il montrera la bonne volonté du gouvernement à l'égard de la ville. Le fait d'être le siège de la Fonction publique et d'abriter un groupe dévoué de fonctionnaires, des spécialistes ayant reçu une formation poussée, a procuré beaucoup d'avantages à Ottawa. Il faudrait en tenir compte. Il faut ralentir les déménagements pour permettre à l'économie de se replacer. De cette façon ce sera un moindre mal.

La question des subventions qui sont versées en guise de taxes foncières préoccupe également beaucoup la population, les présidents des gouvernements régionaux, les maires et les échevins de la région. Un autre problème très grave dont il faut tenir compte est celui du nombre de bureaux qui deviendront vides dans le secteur privé. Même si les bureaux sont inoccupés, les dépenses de la municipalité n'en diminuent pas pour autant. Je veux parler des dépenses relatives au service de la police, au ramassage des ordures et à l'éducation. Ces dépenses seront les mêmes que le gouvernement occupe ou non les édifices.

[M. Poulin.]

Certains édifices, à Ottawa, appartiennent au gouvernement fédéral et sont exempts d'impôt foncier. Il s'agit généralement de monuments ou d'édifices à caractère culturel, comme le monument aux morts de la guerre qui se trouve au centre-ville. Nul ne remet en question le fait que ces biens immobiliers soient exempts de taxe foncière, car ils sont là pour les Canadiens, et la population d'Ottawa en profite également. Le Musée national et le Centre national des arts en sont d'autres exemples. Il y en a bien d'autres et je me demande si cette exemption devrait continuer à exister à notre époque.

Généralement, le gouvernement paie le plein taux de la taxe commerciale sur les immeubles qui lui appartiennent ou qu'il occupe. Il faut bien le comprendre si l'on veut éliminer la confusion qui existe dans ce domaine. En outre, le gouvernement paie le plein taux pour les services de police, l'eau et les taxes, sauf pour les propriétés exemptes de taxes. Les quelques immeubles exemptés sont parfois imposés au plein taux afin que la municipalité en cause ait plus de fonds pour pouvoir faire face à ses obligations quotidiennes. Je veux parler d'immeubles comme la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale des sciences. Comme je l'ai déjà dit, le Musée national sera exempté parce que c'est un établissement culturel. Ces immeubles sont de véritables mines de renseignements et de connaissances. Ils offrent ces renseignements et ces connaissances au public tout comme les établissements du même genre dans le secteur privé. Les activités du secteur public et du secteur privé sont donc étroitement liées dans ce domaine et les immeubles gouvernementaux ne devraient donc plus être exemptés des taxes municipales. Le gouvernement devrait s'en occuper. Il pourrait le faire.

Le premier ministre (M. Trudeau) a indiqué dans sa correspondance avec le maire d'Ottawa que la loi sur les subventions en remplacement d'impôts serait modifiée pendant la législature actuelle. J'exhorte le gouvernement à prendre le plus rapidement possible des mesures en ce sens afin que la ville d'Ottawa, dont je représente une partie, et les municipalités environnantes puissent profiter de ces modifications.

Mme Pigott: Bravo!

M. Poulin: On ne saurait trop insister sur l'importance d'une telle mesure à cause du grand programme de décentralisation qui sera mis en œuvre sous peu. Ce programme comporte le déménagement de fonctionnaires d'Ottawa vers d'autres régions du Canada. La localité devra se serrer la ceinture, mais ce ne devrait pas être parce que le gouvernement fédéral ne paie pas sa part.

Mme Pigott: C'est vrai, pas de passe-droit.

M. Poulin: La controverse la plus sérieuse à propos des taxes porte sur la taxe d'affaires. Je suis sûr qu'il y a moyen de s'entendre dans ce domaine. Les députés de tous les côtés de la Chambre ont de quoi lutter pour faire régner l'équité et la justice. Il faudrait que les activités qui s'apparentent ou qui ressemblent à celles du secteur privé soient frappées d'une taxe. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement verse des subventions équivalant au plein tarif commercial sur les immeubles qu'il possède et occupe. Il ne paie pas de subvention en remplacement des taxes d'affaires.